



HAL
open science

Habitats gravettiens sous l'abri des Peyrugues (Orniac, Lot, France) entre 25000 BP et 22000 BP

Michel Allard

► **To cite this version:**

Michel Allard. Habitats gravettiens sous l'abri des Peyrugues (Orniac, Lot, France) entre 25000 BP et 22000 BP. Table ronde sur le Gravettien en France et dans les pays limitrophes, Nejma Goutas, Laurent Klaric, Damien Pesesse, Patricia Guillermin, Oct 2008, Aix-en-Provence, France. pp.359-372. hal-01465970

HAL Id: hal-01465970

<https://hal.science/hal-01465970>

Submitted on 13 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Habitats gravettiens sous l'abri des Peyrugues (Orniac, Lot, France) entre 25000 BP et 22000 BP

Michel ALLARD

Résumé

La série gravettienne des Peyrugues est constituée actuellement par un empilement de 13 niveaux d'occupation. Les six niveaux supérieurs fouillés représentent, en descendant dans la stratigraphie, les faciès culturels suivants : Protomagdalénien (niveau 18), Gravettien à lamelle tronquée (niveaux 20 et 20a), Gravettien à pointe des Vachons (niveaux 21b, 21d et 22). L'habitat 22, construit sur un important remblai nivelé, a livré des restes d'une solide enceinte associant mur de pierre sèche et dalles dressées. L'influence de ces vestiges s'est répercutée à travers plusieurs habitats superposés, en particulier par le maintien de l'horizontalité de la surface d'accueil. Cependant, dans le dernier niveau (protomagdalénien) le remblai nivelé a été renouvelé pour permettre l'installation d'un curieux habitat cloisonné, fermé par des parois sur poteaux. Les conclusions de cette étude montrent ainsi que lorsque les occupants de l'abri ont estimé que les surfaces d'accueil étaient trop irrégulières ou pentues, ils les ont systématiquement nivelées, notamment en apportant un remblai, avant d'y implanter leur habitat. L'horizontalité ainsi acquise et la perméabilité des remblais semblent avoir bien résisté aux phénomènes de solifluxion. Enfin, la présence constante d'une paroi séparant l'intérieur de l'extérieur place l'habitat des Peyrugues en conformité avec l'habitat nomade actuel.

Abstract

The gravettian series of Peyrugues is temporarily made up of stack of 13 levels of occupation. The six upper excavated levels show, going back in the stratigraphy, the cultural characteristics as follows : Protomagdalénien (level 18), Gravettien with truncated slice (levels 20 and 20a), Gravettien with pointe des Vachons (21b, 21d and 22). Settlement 22 built on a large levelled embankment revealed remains of a strong enclosure made of dry stone wall and standing stones. The influence of these remains had repercussions through a stacking of several superimposed habitats, in particular the reception area which remained horizontal. Nevertheless the last level (protomagdalénien) of this series needed the rebuilding of a levelled embankment in order to allow the installation of a curious partitioned habitat closed by walls put on posts. Conclusions of this study show on one hand that when the reception levels of the shelter were considered too irregular or sloping, they were systematically levelled notably by adding soil to the embankment before establishing an habitat. Acquired horizontality this way and permeability of the embankments seems to corroborate their resistance to landslide phenomenons. Finally the constant presence of a wall that separates the inside from the outside puts Peyrugues habitat in accordance with current nomadic living.

Le gisement paléolithique des Peyrugues est situé dans la vallée du Célé, à 3 kilomètres environ de la grotte ornée de Pech-Merle. L'abri qui l'héberge, ouvert au sommet d'un dépôt de pente en pied de falaise calcaire jurassique, regarde vers le nord-est. Il est éloigné de 350 m de la rivière dont il domine le lit majeur de plus de 25 m.

L'énorme effondrement du plafond survenu entre 13 000 et 15 000 ans a profondément modifié l'aspect et les conditions d'accueil de l'abri. Ainsi, les vestiges d'habitat actuellement visibles dans la fouille au cœur du gisement (fig. 1) correspondent à une occupation humaine il y a 25 000 ans, lorsque cette partie de l'abri était plus étroite et son plafond beaucoup plus bas. Les occupations humaines de l'abri ont donc ponctué diverses étapes de son creusement et de son comblement durant le Paléolithique supérieur (fig. 2).

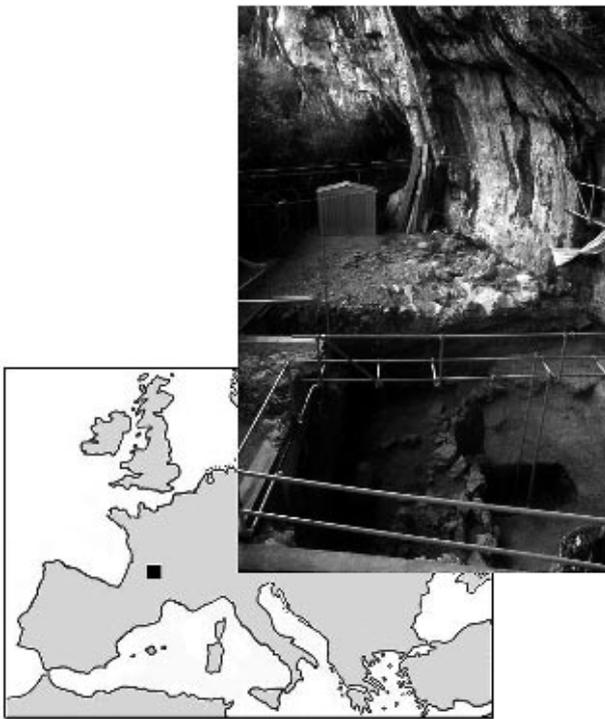


Figure 1 – L'abri des Peyrugues et sa localisation en Europe de l'Ouest.

Les enseignements de la fouille tendent à indiquer que, durant le Würm, le creusement de l'abri a débuté en pied de falaise, apparemment à partir de petites résurgences toujours actives aujourd'hui au fond de la cavité. L'humidité créée autour de ces résurgences, favorisant le gel et l'éclatement de la roche, a entraîné un creusement préférentiel accompagné d'une énorme production de débris. Ce processus s'est poursuivi jusqu'à la fin de cette phase glaciaire.

Nos fouilles complétées par des études sédimentologiques (Marguerie, 1990) et micromorphologiques (Berthet, 2000) ainsi que par nos recherches entreprises en 1993 avec J.-P. Bravard et D. Marguerie sur le paléoenvironnement sédimentaire ont montré que le comblement de l'abri est constitué par :

- des dépôts naturels : fragments calcaires (produits de la cryoclastie et blocs d'effondrement) issus du creusement, mais aussi limons soufflés (dépôts d'inondation arrachés par le vent au lit majeur du Célé) dont la présence a été signalée dans cette vallée (Astruc *et al.*, 1992);
- des apports anthropiques (minéraux, organiques) et des traces d'activités humaines (terrassements, creusements, constructions) perturbant l'ordre naturel des dépôts. Ces témoins constituent le fondement des études archéologiques.

La stratigraphie préhistorique du gisement (fig. 3) mise en évidence dans le sondage jusqu'à environ 5 m de profondeur et complétée par les résultats de la fouille comporte actuellement de haut en bas :

- 2 niveaux du Magdalénien moyen;
- 1 couche issue de l'effondrement du plafond de l'abri;
- 5 niveaux badegouliens;
- 4 niveaux solutréens;
- 13 niveaux gravettiens.

Cette stratigraphie qui s'approfondit en direction de la vallée pourrait donc, dans l'entrée de l'abri non encore sondée, livrer des restes d'occupations humaines plus anciennes.

Par ailleurs, l'orientation paléolithologique de l'étude du gisement a nécessité l'ouverture d'une aire de fouille relativement vaste (environ 48 m²) vers l'extérieur de

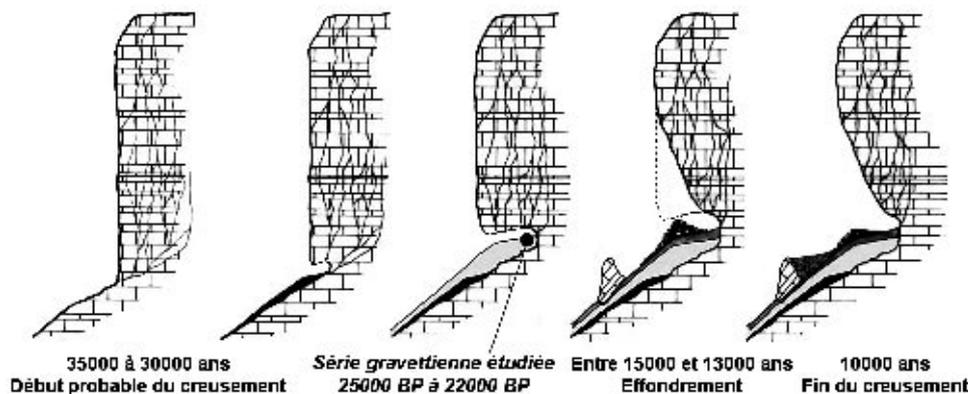


Figure 2 – Évolution théorique du creusement de l'abri des Peyrugues.

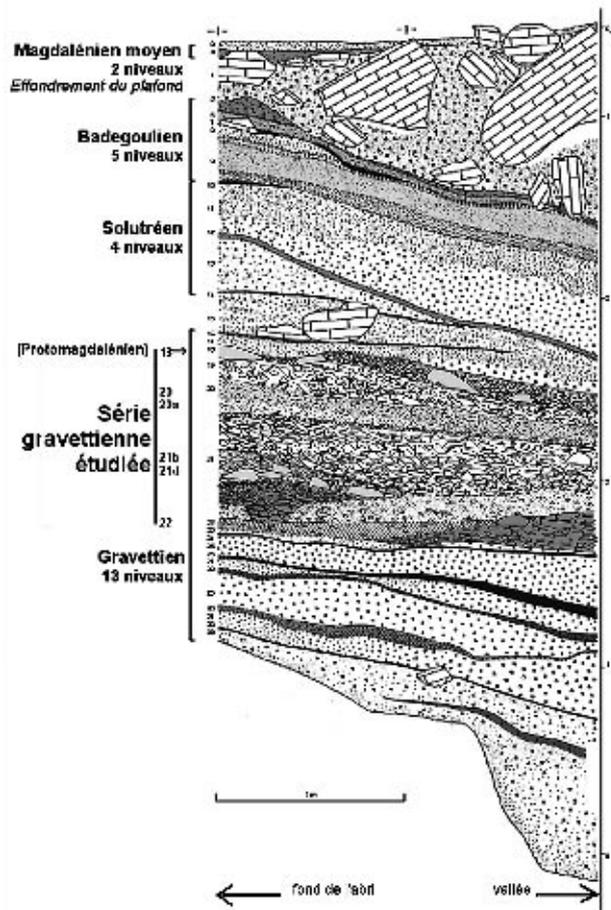


Figure 3 – Stratigraphie préhistorique dans le sondage des Peyrugues.

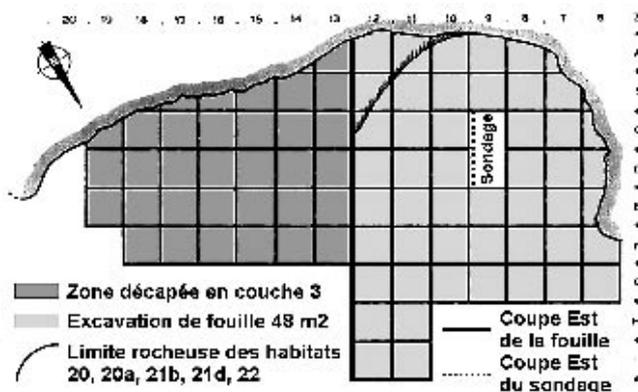


Figure 4 – Plan des secteurs de fouille dans l'abri des Peyrugues.

l'abri, au-delà des limites supposées des habitats (fig. 4). Cet espace de travail a ainsi permis de constater que, durant le Gravettien, la partie occidentale de l'abri formait une galerie profonde d'une dizaine de mètres. Son comblement était constitué par un cône d'éboulis dont la base s'étalait vers l'extérieur. Le sommet de ce cône, appuyé contre la paroi concave du fond de l'abri, formait un terre-plein naturel en demi-cercle d'environ 5 m de diamètre, plus ou moins raviné du côté ouest par des égouttements pariétaux. C'est ce terre-plein qui, tout en évoluant avec le creusement et le comblement

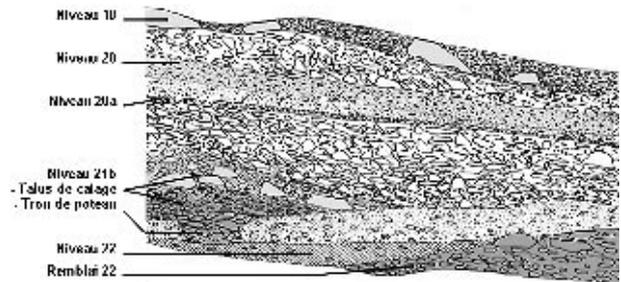


Figure 5 – Stratigraphie détaillée de la série gravettienne étudiée.

de l'abri, a été utilisé de façon récurrente comme surface d'accueil par des groupes nomades. Parfois cependant, ces derniers ont modelé et agrandi cette surface par terrassement (creusement et/ou aménagement de plan incliné, de plan nivelé ou de butte), notamment par apport de remblais, afin d'y installer leur habitat. Les six habitats gravettiens étudiés (fig. 5), entièrement compris dans l'aire de fouille, ont donc été intégralement fouillés et n'apparaissent pas dans la coupe E. Datés entre 25000 BP et 22000 BP, ils seront abordés ici essentiellement à travers leurs aménagements et leurs enchaînements structuraux.

Nous découvrirons d'abord la série concernée suivant la progression descendante de la fouille. Un bref retour ascendant permettra enfin de souligner les liens structuraux qui scellent les habitats entre eux et le rôle essentiel du bâti dans l'édification de cette partie du gisement.

NIVEAU 18 (PROTOMAGDALÉNIEN)

Deux dates ont été obtenues pour ce niveau :

- âge ¹⁴C BP sur os : 22400 ± 280 (Gif. A. 92169);
- âge ¹⁴C BP sur charbon : 22750 ± 250 (Gif. A. 96224).

Mobiliers notoires :

- lithique : 86 outils en silex (22 burins, 36 lamelles à dos simple, 18 lamelles à dos tronquées);
- osseux : 2 outils en os (1 poinçon, 1 baguette demi-ronde); nombreux débris osseux brûlés.

À ce stade de dégagement la fouille fait apparaître :

- en fond d'abri, une terrasse graveleuse de couleur claire d'environ 30 m² (pente ≤ 10 %) et dépourvue de limon (fig. 6, n° 1). Constituée dans sa moitié sud par un sol d'accueil compact (castine à matrice argileuse), elle a été agrandie du côté du talus jusqu'à une ligne de blocs et du côté ouest jusqu'à la paroi de l'abri par un remblai de gravier calcaire beaucoup plus meuble (voir paragraphe 4 suivant);
- vers l'extérieur, la partie sommitale du dépôt de pente (pente supérieure à 20 % vers la vallée) recouverte par 10 à 15 cm de limon soufflé de couleur brune.

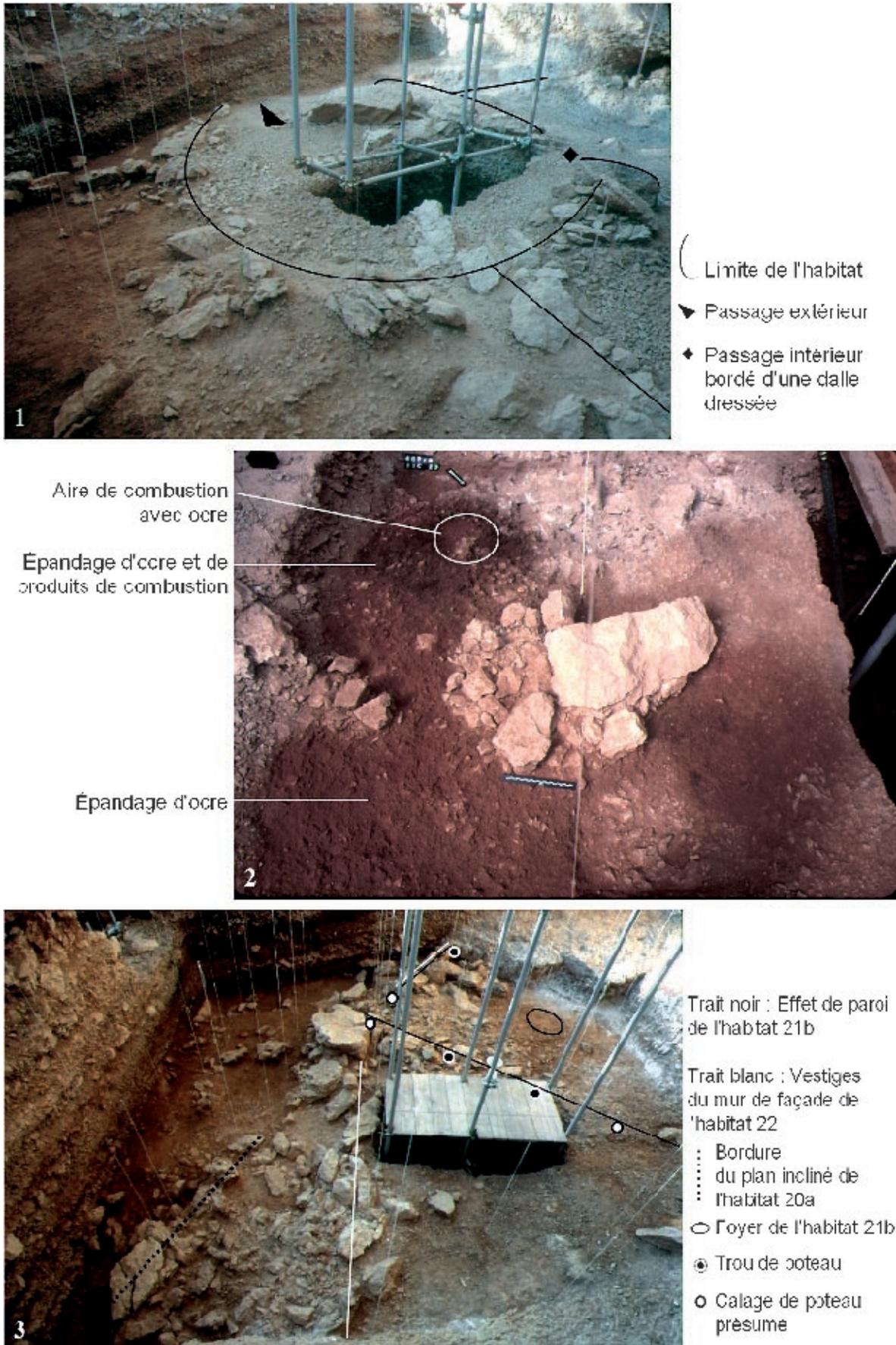


Figure 6 – Vues des habitats de l'abri des Peyrugues : n° 1) habitat 18, (protomagdalénien), partie centrale de l'habitat; n° 2) habitat 20 : épandage d'ocre rouge à partir du foyer de chauffage; n° 3) habitat 21b, au fond à droite de la photo. Au premier plan, au centre, vestiges de mur de l'habitat 22; à gauche vestiges du plan incliné de l'habitat 20a.

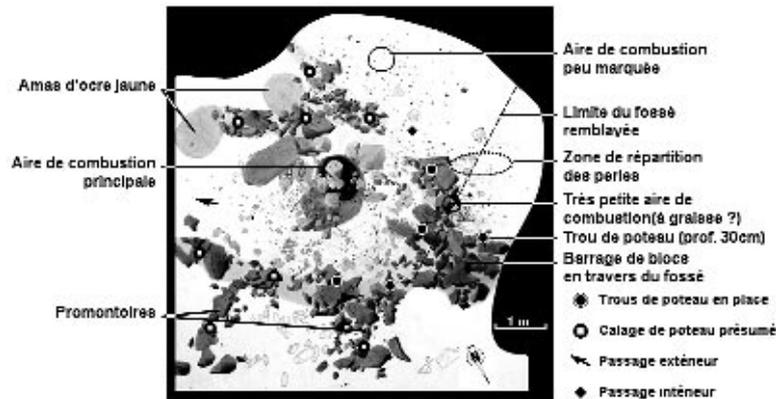


Figure 7 – Plan de l'habitat 18.

Sur la terrasse, un alignement de blocs qui suit un tracé plus ou moins elliptique présente une interruption de 2 m vers l'est (côté coupe), puis une autre interruption d'environ 1 mètre face au fond de l'abri. Ces blocs sont généralement plus volumineux en bordure du talus qu'au fond de la cavité (fig. 7).

L'étude méthodique et rigoureuse du terrain a permis de pointer les observations qui suivent :

- le mobilier archéologique a été découvert exclusivement sur la terrasse de fond d'abri ainsi qu'au sommet d'un petit promontoire – lieu possible de travail – tout en haut du talus dans sa partie médiane;
- les blocs bordant la terrasse soulignent sa limite avec le talus limoneux;
- du côté ouest, cet alignement de blocs tourne en direction du fond de l'abri, puis est interrompu par une dalle rectangulaire dressée de façon frontale en bordure d'une zone de passage (fig. 6 n° 1);
- entre le précédent alignement et la paroi ouest de l'abri, un ancien fossé de ravinement, profond de 30 cm, longeant la paroi depuis le fond de l'abri est barré par un empilement de blocs à son débouché sur le talus. S'il s'agissait d'un effondrement de paroi, les blocs qui le constituent seraient de dimensions différentes. Or, cet empilement est exclusivement constitué de blocs de taille homogène, et les interstices encore ouverts sont dépourvus de gravier. Cette disposition signale donc un agencement intentionnel. Entre ce barrage et le fond de l'abri, le fossé est comblé par un remblai de gravier resté meuble. Un trou de poteau, profond de 30 cm, caractérisé par un remplissage de couleur brune traverse ce remblai jusqu'au fond du fossé, contre le bord interne du barrage. Enfin ce barrage était entièrement recouvert par les limons de couverture du talus dont la limite de répartition, dans ce secteur, frôlait le trou de poteau;
- quatre amas de blocs situés en périphérie nord-ouest de l'espace central sont associés chacun à un trou de poteau comblé de sédiment brunâtre autour duquel ils forment de solides calages;
- enfin, au sommet du talus, deux promontoires rayonnant à partir de la terrasse d'habitation sont coiffés chacun par un ensemble de blocs qui étaient enveloppés de limons. En conséquence, bien que la cryoclastie responsable du creusement de l'abri témoigne de températures qui ont occasionné un phénomène de solifluxion, notamment dans les niveaux badegouliens (Berthet, 1999), les observations précédentes permettent d'affirmer que, au niveau de l'habitat 18, l'organisation des blocs ainsi que les aménagements qui leur sont associés sont de nature strictement anthropique¹.

Il en résulte que, en limite de la terrasse, la correspondance de la ligne au sol reliant les trous de poteaux et leurs calages avec la limite de pénétration des limons dans l'abri marque bien l'emplacement d'une paroi extérieure sur poteau. D'autre part, l'absence de limon éolien à l'intérieur de l'habitat témoigne ici de la parfaite jonction de cette paroi avec le plafond de l'abri. Pour cette raison, nous pouvons raisonnablement estimer que ce plafond était situé à moins de 3 m au-dessus du sol de l'habitat².

Enfin, les blocs répartis sur l'arête des deux promontoires du talus peuvent être des vestiges d'un système d'étais associé à la paroi externe de l'habitat.

La terrasse de couleur claire, en partie remblayée avec de la castine, correspond donc à un habitat cloisonné dont l'espace central ovale est ouvert côté est sur l'extérieur et vers le sud-ouest sur deux compartiments périphériques adossés à la paroi calcaire. Un troisième compartiment périphérique ouvert vers l'est entre l'entrée principale et la paroi calcaire semble

(1) Ces observations de terrain contredisent les interprétations théoriques de P. Bertran (2005). Les analyses effectuées pour cette étude ont essentiellement concerné les coupes de la fouille dans lesquelles le niveau 18 et la série gravettienne n'apparaissent pas, du fait de la localisation des zones d'habitat dans la partie alvéolaire ouest de l'abri.

(2) L'ensemble de ces résultats a fait l'objet d'une communication orale intitulée : « La couche 18 des Peyrugues (habitat protomagdalénien) : essai de reconstitution et d'interprétation des structures » qui fut présentée par F. Moser et M. Allard lors des Journées du patrimoine, au mois de septembre 1998, à Brive.

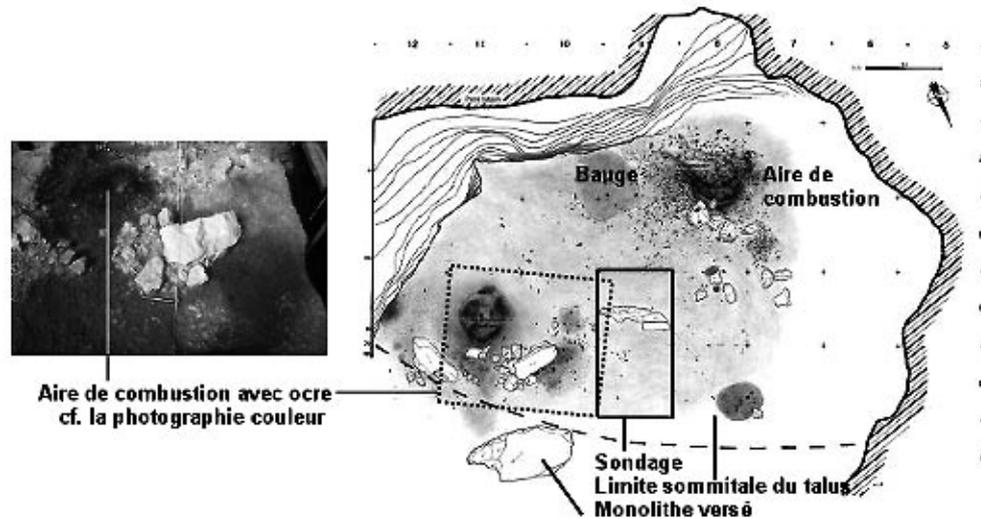


Figure 8 – Plan de l'habitat 20.

avoir servi de lieu de stockage pour une réserve d'ocre. Ce genre de cloisonnement paraît exceptionnel à l'intérieur d'un habitat nomade où, habituellement, « les espaces, au lieu d'être cloisonnés, sont marqués symboliquement » (Couchaux, 2004, p. 23-27).

Trois zones de combustion marquent l'intérieur de cet habitat :

- une aire de combustion principale au centre de l'espace central. Le foyer y est creusé horizontalement, en demi-cercle, dans le sol d'accueil. Le bord supérieur de l'excavation est rehaussé par une rangée de blocs dont quelques éléments auraient versé dans le foyer. Les déblais provenant du creusement de ce foyer semblent avoir participé au remblayage interne de l'habitat ;
- une aire de combustion à plat, à peine marquée, dans le compartiment périphérique sud-ouest. Celle-ci est associée aux restes vertébraux de trois chevesnes ;
- dans l'espace périphérique occidental, une très petite structure de combustion intensément noircie par des produits gras. Ces derniers se sont infiltrés dans le remblai jusqu'au fond de l'ancien fossé, où leur écoulement a pu être suivi jusque sous le barrage de blocs. Ce centre de combustion pourrait correspondre à un petit luminaire. Sa proche périphérie a accueilli un intense débitage lamellaire. C'est également à moins de 1 m vers le sud-ouest qu'ont été recueillies 25 perles identiques en forme d'haltères, pouvant s'assembler automatiquement en croix (Allard *et al.*, 1997).

Cet habitat complexe, mais en partie compréhensible grâce à la richesse et à la qualité des informations qu'il livre, constitue donc un matériau de choix pour l'étude paléolithique de ce niveau protomagdalénien, faciès culturel peu représenté et mal connu rapporté au Gravettien final. Il faut toutefois rappeler que l'abri du Blot, en Haute-Loire, a livré aussi quelques

indices d'aménagement de paroi dans un niveau culturel identique (Delporte, 1980).

NIVEAU 20 (GRAVETTIIEN À LAMELLE À DOS TRONQUÉE)

- Une date a été obtenue pour ce niveau :
- âge ^{14}C BP sur os : 23520 ± 180 (Lyon-3595).

Le mobilier lithique notoire est constitué de 1818 silex dont 1050 esquilles et 123 outils (62 lamelles à dos et 22 lamelles à dos tronquées).

Une interface stérile de nature graveleuse, épaisse de 30 cm, isole l'habitat 20 de l'habitat supérieur. Les Gravettiens se sont installés, apparemment sans remblayage, sur un terre-plein à peine incliné ($\leq 10\%$) vers la vallée. En revanche, la rupture de pente est bien marquée entre le terre-plein et le talus. Un monolithe calcaire versé, d'environ une demi-tonne, apparaît au sommet du talus (fig. 8).

- Cet habitat présente deux zones de combustion :
- au fond de l'abri, un foyer en cuvette avec évent assorti d'un abondant mobilier ;
 - en bordure E de la plateforme habitée, une aire de combustion à plat dépourvue de mobilier lithique, mais teintée par une grande quantité d'ocre rouge (fig. 6, n° 2) ainsi que par quelques traces d'ocre jaune dans sa partie centrale. L'os broyé associé à l'ocre y est utilisé comme combustible. Ce foyer pourrait ainsi correspondre à une zone de traitement de l'ocre par chauffage.

Bien que suggérés par un alignement de blocs, les indices de paroi construite restent difficiles à préciser sur cet habitat.

NIVEAU 20A (GRAVETTIEN À LAMELLE À DOS TRONQUÉE)

Une date a été obtenue pour ce niveau :

- âge ^{14}C BP sur os : 23150 ± 170 (Lyon-3596).

Le mobilier lithique notoire est constitué de 487 silex dont 251 esquilles et 44 outils (23 lamelles à dos et 6 lamelles à dos tronquées).

Une interface stérile d'environ 5 cm sépare le niveau 20a du niveau 20. La fouille de l'habitat 20a s'est déroulée en deux étapes successives.

La première étape a concerné l'étude du terre-plein habité. L'installation humaine a été implantée en fond d'abri sur une plateforme naturelle à peine inclinée (fig. 9). La rupture de pente entre cette plateforme et le talus est soulignée par l'émergence de nombreux petits blocs (marqués sur le plan par une ligne de tirets). L'habitat présente, en fond d'abri, une aire de combustion en cuvette pavée de petits éléments calcaires (5 à 6 cm). Ce foyer est encadré par quatre trous de piquets, plus profonds que larges, disposés en carré. Une bande d'ocre jaune claire, le borde du côté ouest. La moitié est de l'habitat est essentiellement marquée par la présence de blocs calcaires accumulés dans une vasque peu profonde d'environ 2 m de diamètre. Comme pour l'habitat précédent, le gros monolithe domine la partie est du talus. Les mobiliers lithique et osseux, assez pauvres, sont répartis essentiellement dans la moitié ouest de l'habitat.

La seconde étape a consisté en un sondage à travers le talus. L'émergence de la ligne de blocs en bordure de la plateforme habitée a justifié une exploration en profondeur de la partie haute du talus. Une tranchée exploratoire de 1 m de large et 3 m de long a donc été

ouverte dans le prolongement nord du sondage antérieur. L'observation, depuis le talus, des coupes de cette tranchée montre (fig. 10, n° 2) les éléments suivants :

- à gauche, trois couches stratifiées d'éboulis de blocs prolongent, sur la pente, les niveaux 20, 20' stérile et 20a du terre-plein ;
- en face, trois rangs superposés de blocs entre la tranchée et le sondage constituent une paroi construite ;
- à droite, le niveau 20a forme un petit replat avant son décrochement vertical de plus de 20 cm ;
- à droite de ce décrochement, un mur (1,50 m de long et 0,30 m d'élévation) constitué de 2 ou 3 assises de pierres sèches, disposé en travers de la pente, retient un comblement compact de castine dont la surface supérieure, prolongeant le niveau 20a, constitue une sorte de plan incliné ;
- le décrochement vertical du niveau 20a dans la coupe droite de la tranchée indique que le partie gauche de ce plan incliné s'élève en direction du monolithe ;
- à droite, la base du plan incliné est barrée par une dalle à plat formant une marche.

D'autres observations réalisées dans ce secteur apportent plusieurs informations :

- le mobilier du niveau 20a est réparti non seulement sur le plan incliné, mais aussi au pied de son mur de soutènement ;
- remplissage interne du plan incliné est demeuré en partie intact malgré l'effondrement de son mur de retenue ;
- par ailleurs, l'abondance de blocs effondrés (fig. 10, n° 1) au niveau de la tranchée peut expliquer l'interruption du mur de retenue du plan incliné dans ce secteur.

On peut donc supposer que le plan incliné installé sur la partie haute du talus et prolongé jusqu'au monolithe a ainsi pu servir de rampe d'accès à l'habitat 20a.

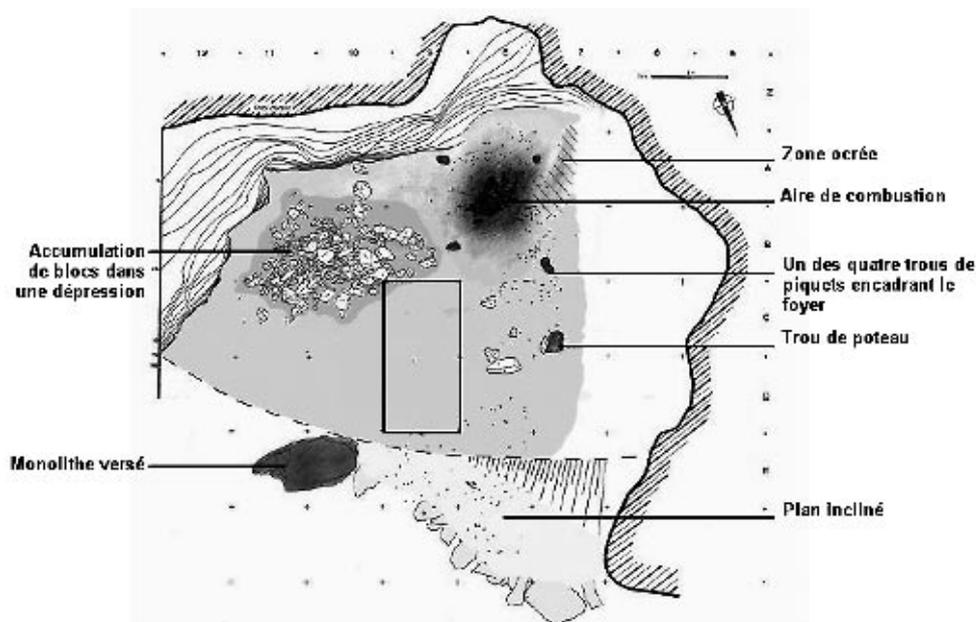


Figure 9 – Plan de l'habitat 20a.

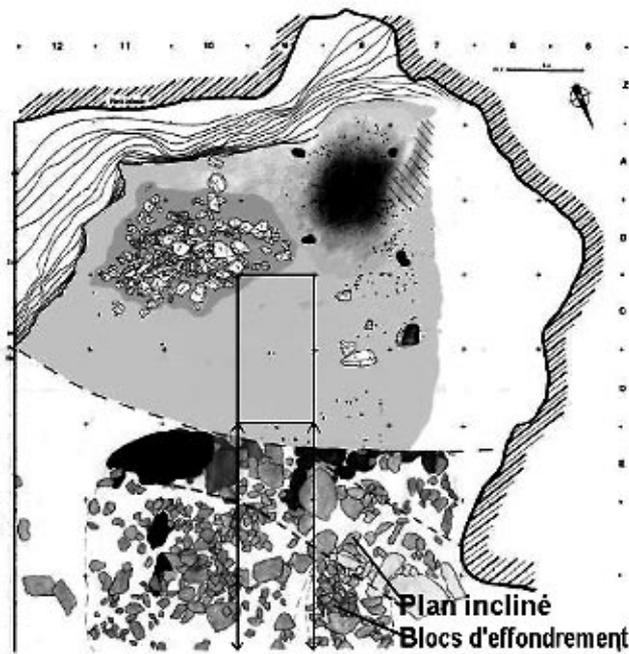


Figure 10 – N° 1) Plan des principaux blocs effondrés sur l'habitat 20a; n° 2) schéma de la tranchée réalisée à travers la partie sommitale du talus.

Actuellement, la base de ce plan incliné ne gênant pas la fouille des habitats plus anciens a été conservée telle quelle.

NIVEAU 21B (GRAVETTIN À POINTE DES VACHONS)

Une date a été obtenue pour ce niveau :
- âge ^{14}C BP sur os : 23150 ± 180 (Lyon-3597).

Ce niveau est séparé de l'habitat 20a par une interface stérile d'environ 20 cm d'épaisseur. L'occupation humaine y a été implantée contre la paroi sud-est de l'abri (fig. 6, n° 3). Elle est marquée par une répartition du mobilier (41 silex dont 4 outils) exclusivement à l'intérieur de l'habitat et par une zone de combustion faiblement cendreuse. Cet habitat est étroitement

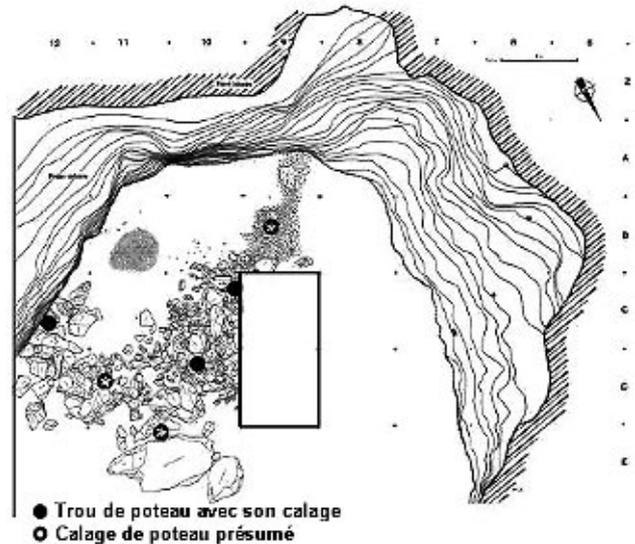


Figure 11 – Plan de l'habitat 21b.

dépendant des vestiges de l'habitat 22 sous-jacent dont il réutilise une partie des structures et des matériaux. Il est donc parfois utile d'effectuer des allers-retours entre ces deux habitats pour comprendre leurs relations.

La limite nord-ouest de l'habitat 21b est matérialisée par une accumulation rectiligne de blocs partant du monolithe et transformée au-delà du sondage en une butte de gravier très grossier (fig. 11) s'allongeant jusqu'au fond de l'abri.

Un premier trou de poteau est apparu en section verticale dans la paroi du sondage (fig. 3). Un second a été découvert au milieu des blocs, à mi-distance entre le premier trou de poteau et le bord du monolithe contre lequel semble exister un autre vestige de calage. On observe un espacement de 1,10 m entre chacun de ces témoins alignés de poteaux. Le report de cette mesure sur la même ligne au-delà du premier trou de poteau signalé et vers le fond d'abri aboutit sur une petite accumulation de blocs, éventuel vestige d'un calage supplémentaire au sein de la butte de gravier.

Du côté nord-est, la limite de l'habitat est marquée par un muret rectiligne rudimentaire (hauteur 40 cm, longueur 1,50 m) dont la base est noyée dans les sédiments. Ce muret qui part de la paroi est de l'abri s'interrompt à 70 cm du monolithe couché, libérant ainsi un passage entre l'intérieur et l'extérieur. Un emplacement de poteau (trou d'insertion et calage) a été mis en évidence à l'intérieur de l'habitat à l'angle de ce muret et de la paroi calcaire. Des petits blocs accumulés à l'autre extrémité du muret, contre le bord interne, pourraient correspondre aux vestiges d'un autre calage.

Cet habitat de courte durée, appuyé contre l'arrondi de la paroi calcaire, semble donc avoir été fermé sur deux autres côtés par des parois légères sur poteaux.

La suite de l'étude (voir niveau 22) permettra de comprendre comment cet habitat 21b a réutilisé une partie des vestiges de l'habitat 22. L'aménagement de

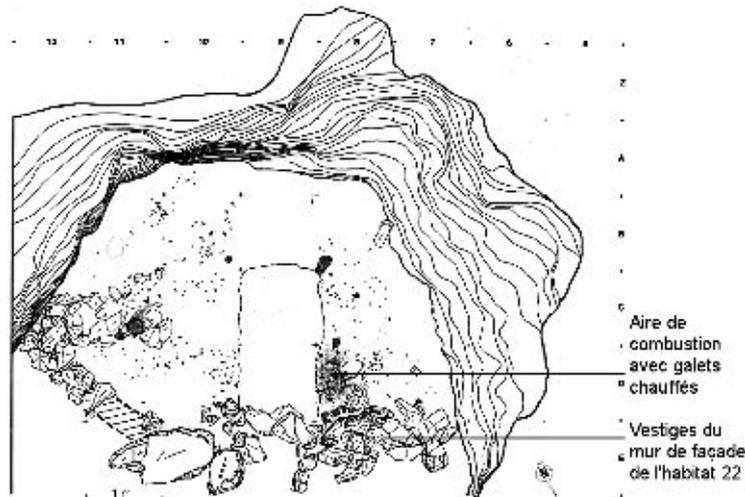


Figure 12 – Plan de l'habitat 21d.

l'accès nord-est a provoqué la destruction totale, fondations comprises, du mur de l'habitat 22. L'absence de trace d'effondrement semble indiquer, d'une part, que les occupants du niveau 21b ont trouvé ce mur intact et ont utilisé une partie de ses matériaux pour le calage basal de la paroi nord-ouest de leur cabane et, d'autre part, que la partie de ce mur conservée dans l'habitat 21b n'a guère dû varier de hauteur depuis cette époque.

La brève utilisation de cet habitat n'a apparemment concerné qu'un très petit nombre de personnes. La restriction draconienne de son emprise par rapport à celle de l'habitat précédent montre le choix délibéré de ses occupants d'adapter les dimensions de leur gîte aux nécessités du moment.

NIVEAU 21D (GRAVETTIEN À POINTE DES VACHONS)

Le mobilier lithique notoire comprend 127 silex dont 61 esquilles et 13 outils.

L'interface stérile du niveau 21d avec le niveau 21b présente une épaisseur d'environ 5 cm. Les occupants du niveau 21d se sont installés à l'emplacement de l'habitat 22 dont les parois construites étaient demeurées apparemment intactes (fig. 12). L'habitat 21d, très proche en stratigraphie de l'habitat 22, n'avait pas été remarqué dans le sondage. Son identification lors de la fouille a été confirmée par la découverte du foyer dans la partie ouest de l'abri. La nappe de vestiges qui lui correspond chevauche celle du niveau 22 dont elle est isolée par une interface stérile d'épaisseur variable, mais toujours faible. Son foyer à plat borde le mur de façade à travers lequel un petit espace ménagé entre les blocs a pu servir d'évent. En effet, l'intérieur de ce conduit a livré divers restes de combustion ainsi que plusieurs galets chauffés près de l'issue extérieure.

NIVEAU 22 (GRAVETTIEN À POINTE DES VACHONS)

Deux datations ont été obtenues pour ce niveau :

- âge ^{14}C BP sur os : 24200 ± 190 (Lyon-3598);
- âge ^{14}C BP sur os : 24800 ± 500 (Gif.7998).

Le mobilier notoire est composé de :

- lithique : 11 529 silex dont 227 outils (124 pointes des Vachons) et 1 plaquette gravée en grès;
- osseux : 1 poinçon, 1 bouton à pied décoré, 2 dents percées, 1 fragment de corne gravé et plus de 80 000 débris osseux carbonisés (quelques-uns gravés).

La couche 22 a été découverte en 1988 lors des travaux de sondage qui l'ont traversée à proximité de son foyer. À cet endroit, le niveau superficiel d'occupation était fortement chargé de produits de combustion (fig. 13, n° 1). Dans la coupe ouest du sondage, ce niveau charbonneux horizontal apparaît, du côté du fond de l'abri, en contact direct, sur une courte distance, avec une surface d'accueil graveleuse colmatée par des argiles de ruissellement. Cette dernière plonge ensuite vers la vallée, elle est alors séparée par un comblement meuble de plus en plus épais du niveau d'occupation humaine horizontal qui constitue la partie la plus superficielle du comblement. Celui-ci, composé de castine en vrac très aérée, est plus ou moins infiltré, à proximité de la zone de combustion, de fines particules charbonneuses qui constituent un dépôt noirâtre à sa base, au contact de la surface d'accueil sous-jacente. Ce comblement présente donc les caractéristiques d'un remblai.

Lors de la fouille, le sommet des constructions appartenant à l'habitat 22 a été perçu dès le niveau 20 situé 50 cm plus haut dans la stratigraphie. Cet ensemble construit peut être divisé en trois éléments (fig. 14, n° 1) :



Secteur de combustion des niveaux 20 et 20a

Niveau d'occupation 22 proche de l'aire de combustion

Remblai meuble nivelé
● sur le sommet du dépôt de pente

Lit charbonneux déposé par percolation à la base du remblai sur la surface d'accueil



— Contour interne de l'habitat
○ Emplacement du foyer
○ Trou de poteau
● Fac similé du monolithe versé
□ Monolithe déplacé de sa position initiale
● Bloc planté verticalement en façade
⋯ Bordure du plan incliné de l'habitat 20a



○ Emplacement du foyer
○ Trou de poteau
● Bloc de façade planté
● Fac similé du monolithe dressé
□ Monolithe versé et déplacé de sa position initiale

Figure 13 – Habitat 22 de l'abri des Peyrugues : n° 1) coupe ouest du sondage montrant une zone de percolation de résidus charbonneux entre la surface du niveau 22 et la base du remblai d'installation; n° 2) vue d'ensemble (un fac-similé en résine remplace ici l'original du monolithe versé qui a été rangé le long de la paroi gauche de la fouille); n° 3) vue interne (le fac-similé du monolithe est positionné dans son cône d'insertion, toujours fonctionnel).

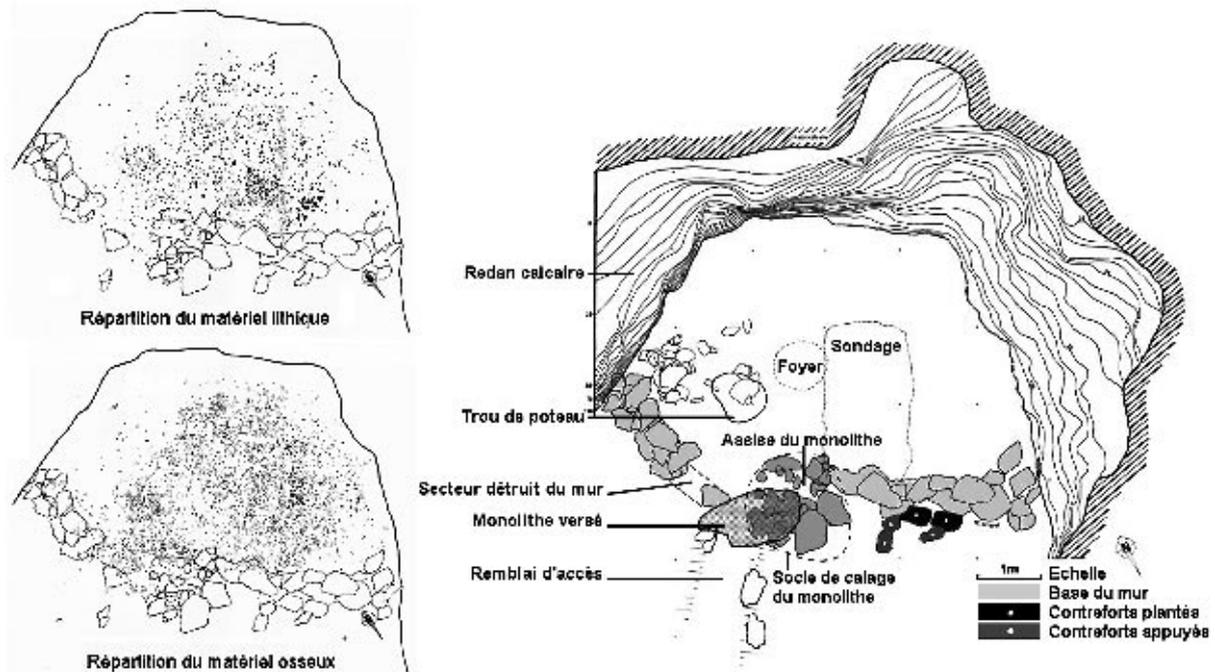


Figure 14 – N° 1) Plan structural de l'habitat 22; n° 2 et 3) : plans soulignant l'absence de mobilier lithique et osseux dans la partie sud de l'habitat.

- du côté occidental se trouve un mur long d'environ 3 m conservé sur une hauteur de 0,50 m. La base est constituée par une assise de blocs aplatis juxtaposés à plat dont la longueur dépasse parfois 70 c. Elle est recouverte directement par une seconde assise d'importance comparable. Il n'a été trouvé aucun bloc effondré du côté interne de l'habitat. En revanche, de nombreux témoins de démolition étaient accumulés à l'extérieur du mur. Deux blocs oblongs dressés verticalement contre la paroi externe de ce mur, mais dont la base n'a pas été dégagée, dépassent le sol d'une soixantaine de centimètres. Ils sont étayés extérieurement par d'autres blocs entre lesquels des traces d'arrachement et de broyage témoignent d'une accumulation originelle plus importante (fig. 13, n° 2);
- l'extrémité est de ce mur rejointe une butte arrondie. Celle-ci, constituée de blocs plus volumineux du côté du talus que de l'habitat, présente un léger cratère apical. Avant la fouille, son versant est était recouvert par le monolithe fusiforme couché – long de 1,40 m – déjà signalé à propos des habitats précédents. L'extrémité est de ce monolithe était brisée, mais en place;
- un second mur, non aligné avec le précédent et d'aspect plus rudimentaire, part de la paroi est de l'abri en direction du monolithe sans le rejoindre. L'assise basale est constituée de blocs alignés à plat tandis que la partie supérieure est formée par un entassement sommaire de blocs sur une hauteur de plus de 40 cm. Entre ce mur et le monolithe couché, le sol totalement remanié sur une distance de 70 cm et une largeur légèrement supérieure à celle du mur est mélangé avec du mobilier archéologique (Allard, 2001);

- deux autres blocs, situés dans le prolongement du mur, au-delà de cette zone remaniée, étaient coincés sous la pointe du monolithe. Ces observations corrélées à celles réalisées, dans le même secteur, au niveau de l'habitat 21b permettent de conclure que, avant sa démolition partielle et son probable remaniement, le mur en question s'étendait depuis la paroi est de l'abri jusqu'à la pointe du monolithe couché.

La seule possibilité d'accès à l'habitat 22 étant celle de la zone occupée par le monolithe, il a été nécessaire de déplacer ce dernier avec un palan pour continuer les recherches dans le secteur qu'il masquait. Cette opération a effectivement fait apparaître une zone dépourvue de blocs entre l'extrémité reconnue du mur oriental et le monticule sur lequel reposait l'extrémité ouest du monolithe (Allard et Juillard, 2005). L'ensemble de ces observations a logiquement permis de conclure que le monolithe avait versé de la butte sur laquelle il avait été érigé. Lors de sa chute, en travers de l'accès, son sommet s'est brisé en heurtant la base du mur d'en face.

À l'extérieur de cet accès a été dégagé, en haut du talus, un remblai de castine d'environ 1 m de large et 3 m de longueur, formant un plan incliné qui débouche sur le niveau interne de l'habitat. Aucun mobilier n'a été trouvé au-delà des limites construites de ce dernier, et seules quelques mouchetures charbonneuses ponctuaient le sommet du plan incliné.

- La partie interne de l'habitat a été marquée par :
- la présence de cryoturbations dans une zone particulièrement argileuse du sol d'accueil localisée au pied de la paroi sud de fond d'abri. Le détachement

de ces aires cryoturbées claires sur le fond ocré par les hommes témoigne de leur postériorité par rapport à l'occupation humaine (Allard, 1999, pl. 15 et 2002);

- la présence d'un foyer en cuvette débordant de produits de combustion;
- l'existence d'un trou de poteau creusé dans le sol d'accueil et comblé par de petits blocs calcaires à travers lesquels ont filtré les produits de combustion sédimentés sur le fond et les parois;
- l'absence de produits de combustion et de mobilier archéologique dans un large espace trapézoïdal situé entre le trou de poteau et la paroi sud-est de l'abri (fig. 14, n^{os} 2 et 3).

Finalement, le dégagement interne de l'habitat jusqu'au niveau du sol d'accueil a montré, en accord avec les observations réalisées dans le sondage, que le niveau graveleux à matrice argilo-limoneuse (fig. 13, n^o 3) présente une forte déclivité vers le nord-ouest et constitue, dans sa moitié ouest, un large chenal orienté depuis fond de l'abri vers le talus. Le fond de ce chenal passe sous le mur de clôture à l'endroit où celui-ci, extérieurement, est épaulé par des blocs contreforts. La dépression du niveau d'accueil a ainsi été entièrement comblée par l'apport d'un remblai nivelé dont l'épaisseur, notamment sous le mur, peut dépasser 30 cm. Seule la partie la plus élevée du sol d'accueil, au pied de la paroi sud de l'abri, n'a pas été couverte. La terrasse ainsi constituée, ajustée à

l'étendue de l'habitat, s'interrompt sur le talus, au-delà du mur de clôture. Elle précède donc l'édification de ce mur qu'elle supporte.

L'habitat 22 témoigne ainsi d'une architecture très élaborée qui l'ancre dans la tradition, ce qui suppose l'existence de bâtis en pierre sèche plus anciens.

LIENS STRUCTURAUX ÉTABLIS ENTRE LES HABITATS GRAVETTIENS ÉTUDIÉS

S'il est habituellement admis que, durant le Paléolithique supérieur, le caractère architectural de l'habitat nomade est sans objet et que les relations structurales entre niveaux anthropiques stratifiés sont l'apanage de la période historique, les habitats gravettiens des Pyrénées remettent en cause ces concepts. En effet, la fouille de ce gisement a mis au jour, dans le niveau 22, des vestiges construits en pierre sèche conservés sur une hauteur d'un demi-mètre. Durant les deux millénaires qui ont suivi, les groupes humains qui se sont succédé sur le site ont été confrontés à ces restes, ils les ont parfois réutilisés en l'état, remaniés, démontés ou utilisés pour d'autres constructions.

Nous allons évoquer brièvement l'influence diachronique de ces vestiges sur les habitats au cours d'une rapide ascension dans la stratigraphie (fig. 15).

L'habitat 21d a été installé à l'intérieur de l'habitat 22 dont les parois étaient apparemment intactes.

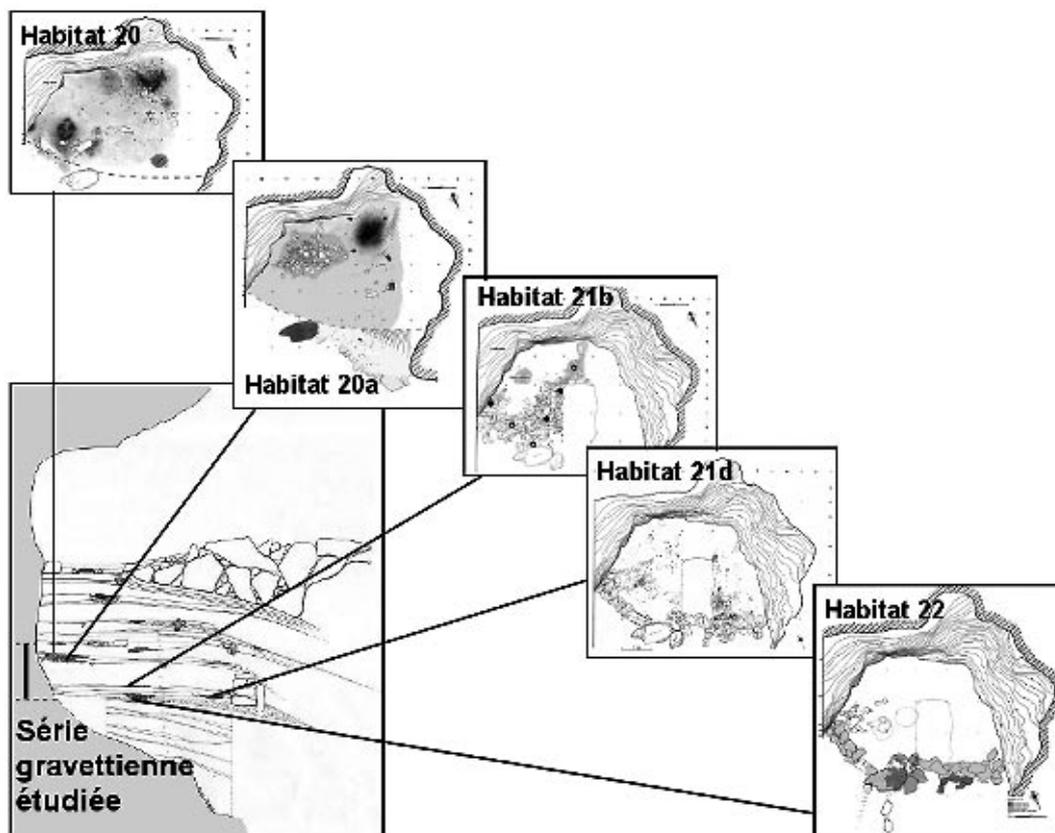


Figure 15 – Liens structuraux entre habitats superposés dans la stratigraphie gravettienne étudiée. L'habitat 18 n'est pas présenté en raison de ses relations très atténuées avec les habitats sous-jacents.

Le foyer a été adossé au mur de façade percé, peut-être pour l'occasion, d'un trou d'aération.

Les occupants de l'habitat 21b ont découvert la muraille ouest de l'habitat 22 partiellement détruite et son monolithe tombé à travers l'ancien accès. Le mur est, apparemment intact, a été en partie démonté pour consolider la base d'une paroi sur poteaux délimitant le nouvel habitat vers l'ouest. Les blocs de fondation du même mur ont été arrachés dans le passage créé pour accéder au nouvel habitat.

L'habitat 20a a été installé, sur une épaisseur d'environ 50 cm, sur le terre-plein résultant du comblement naturel de la partie interne des habitats 22, 21d et 21b. Il est logique de penser que le mur de soutènement du plan incliné reliant le monolithe couché à la partie ouest du talus a été édifié, en partie au moins, avec des blocs récupérés du mur effondré de l'habitat 22.

L'horizontalité du terre-plein de l'habitat 20 est, de nouveau, directement liée à la présence des restes de murs des habitats antérieurs juste enfouis, notamment ceux de l'habitat 22. Le plan incliné construit en 20a était probablement encore fonctionnel.

L'épaisse interface stérile (30 cm) qui sépare l'habitat 18 du niveau 20 atténue le lien structural entre le niveau 18 et les niveaux plus anciens. Cependant, l'étendue de sa surface habitée semble encore, pour partie, héritée de celle de l'habitat 22.

D'autres relations peuvent, enfin, être évoquées entre certains habitats. Par exemple, dans le niveau 18, l'ancrage du promontoire situé dans la partie ouest du talus s'est effectué sur un gros bloc (non figuré ici sur les plans) anciennement détaché du plafond. Il est possible que la rupture du plan incliné de l'habitat 20a résulte de la chute de ce bloc.

CONCLUSION

La compréhension de ces habitats gravettiens sous abri a été facilitée par la brièveté de leur occupation, limitée à la belle saison (Allard *et al.*, 2005), et par la présence entre eux d'interfaces sédimentaires constituées au cours de périodes d'abandon plus ou moins longues. Effectivement, durant le Dernier Maximum Glaciaire, cette partie du Quercy, à cause de la rigueur du climat, a été beaucoup moins fréquentée que la Dordogne. Paradoxalement, la probabilité que certaines architectures paléolithiques sous abri s'y soient conservées est plus grande. Mais cette probabilité est elle-

même soumise à la variabilité environnementale des sites. Dans le cas particulier des Peyrugues, l'intensité des mouvements du sol d'origine périglaciaire a semblé inversement proportionnelle à la valeur des critères d'horizontalité et de perméabilité du terrain. C'est ainsi, semble-t-il, que les remblais d'installation nivelés réalisés dans les niveaux 18 et 22 en rétablissant ces critères ont protégé plusieurs habitats des actions périglaciaires qui, en revanche, ont pu s'exprimer dans des zones plus pentues. Cependant le récapitulatif des remblais de la série gravettienne étudiée montre que ceux-ci ne sont pas obligatoirement horizontaux :

- niveau 18 : remblai horizontal de l'aire centrale d'habitat et du locus ouest (comblement d'un fossé);
- niveau 20a : inclinaison du plan d'accès;
- niveau 21d : remblai en forme de butte pour le calage d'une paroi;
- niveau 22 : remblai horizontal pour l'installation de l'habitat; remblai incliné pour l'accès à l'habitat; remblai de calage dans le trou de poteau.

Depuis le Paléolithique supérieur, l'installation de l'habitat nomade semble assujettie à des règles immuables : d'abord, la quête d'une surface horizontale d'installation, éventuellement satisfaite par un nivelage assorti ou non de remblai; ensuite, la délimitation de l'habitat par une paroi; enfin, l'aménagement interne de cet habitat. À l'heure actuelle, on ne connaît apparemment pas d'habitat nomade sans paroi protectrice, aussi rudimentaire soit-elle (Couchaux, 2004), et il ne semble pas qu'il en ait été autrement au Paléolithique supérieur, même dans les logements sous abri. L'habitat nomade, véritable lieu de vie susceptible de réunir de nombreux témoins socioculturels propres au groupe humain qui s'y réfugie constitue, de fait, un lieu d'archivage privilégié pour une étude paléolithique. Certaines informations résultant de liens établis entre plusieurs données de la fouille ne peuvent toutefois être perçues qu'à la faveur d'une vue d'ensemble de l'habitat. Pour la qualité de l'étude, il est donc important que chaque unité d'habitation ainsi abordée soit intégralement comprise, avec ses limites, dans l'aire fouillée. ■

Michel ALLARD

21, rue de Giroussens, 31500 Toulouse
michelallard@free.fr
<http://peyrugues.free.fr>

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALLARD M. (1999) – *Les Peyrugues, Orniac (Lot)*, Rapport de fouille programmée 1997-1999, Toulouse, Service régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées, 59 p.

ALLARD M. (2001) – Orniac, abri des Peyrugues, *Bilan scientifique 2000*, Toulouse, Direction régionale des Affaires culturelles-Service régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées, p. 114-116.

ALLARD M. (2002) – *Les Peyrugues, Orniac (Lot)*, Rapport de fouille programmée 2000-2002, Toulouse, Service régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées, 28 p.

ALLARD M., JUILLARD F. (2005) – Orniac, abri des Peyrugues, *Bilan scientifique 2002*, Toulouse, Direction régionale des Affaires culturelles-Service régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées, p. 115-117.

- ALLARD M., CHALARD P., MARTIN H. (2005) – Témoins de mobilité humaine aux Peyrugues (Orniac, Lot) durant le Paléolithique supérieur : signification temporelle, in J. Jaubert et M. Barbaza dir., *Territoires, déplacements, mobilité, échanges durant la Préhistoire*, Paris, Éd. CTHS (Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques 126), p. 219-231.
- ALLARD M., DRIEUX M., JARRY M., POMIES M.P., RODIERE J. (1997) – Perles en bois de renne du niveau 18 des Peyrugues, à Orniac (Lot) : hypothèse sur l'origine du Protomagdalénien, *Paléo*, 9, p. 355-369.
- ASTRUC J.G., REY J., PELISSIE T., LORBLANCHET M., VIANEY-LIAUD M., GALHARAGUE J. (1992) – *Saint-Géry*, Orléans, Éd. IGN (Cartes géologiques du BRGM au 1 :50000).
- BERTHET A.L. (1999) – Étude micromorphologique des couches 9,10 et 22 de l'abri préhistorique des Peyrugues (Orniac, Lot), in M. Allard dir., *Les Peyrugues*, Rapport de fouille programmée 1997-1999, Toulouse, Service régional de l'Archéologie, 4 p.
- BERTRAN P. (2005) Stratigraphie du site des Peyrugues (Lot), une coupe de référence pour le dernier Pléniglaciaire en Aquitaine, *Quaternaire*, 16, 1, p. 25-44
- COUCHAUX D. (2004) – *Habitats nomades*, Paris, Éd. Alternative (Anarchitecture), 192 p.
- DELPORTE H. (1980) – Le Blot : premières observations sur l'adaptation de l'homme à son milieu, *Travaux de l'Institut d'art préhistorique de Toulouse*, 22, p. 213- 224.
- MARGUERIE D. (1990) – Étude sédimentologique du remplissage de l'abri préhistorique des Peyrugues (Orniac, Lot), in M. Allard dir., *Abri des Peyrugues à Orniac (Lot)*, Rapport de fouille programmée 1988-1990, Toulouse, Service régional de l'Archéologie, p. 60-83.